

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [94] (2006)
Heft: 1500

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



DR

Emmanuelle Joz-Roland

Sommaire

4-5 Société

Augmentation des chiffres de la maltraitance infantile: un problème de classe et de genre ?

6-7 Histoire des femmes

Histoire des domestiques

8-9 Actrice sociale

Mireille Borloz, volontaire chez les paysans sans terre

12 Dossier

Féministes et fières de l'être !

18-19 Economie

Le chômage à l'épreuve du genre

20-21 International

Les jeunes Indiennes urbaines et éduquées sont conservatrices

22-23 Portrait de femmes

Olympe de Gouges

Prochain délai rédactionnel
le 10 mars

Les femmes: une menace pour l'ordre social ?

Les femmes sont une menace pour l'ordre social. Du moins c'est l'impression qui ressort chaque fois que les femmes ont l'outrecuidance de réclamer leurs droits et l'égalité. Du droit de vote à l'avortement, en passant par la maturité gymnasiale et la diplomatie, chaque fois que les femmes s'en mêlent, c'est l'ensemble de la société qui craint pour sa stabilité. Souvenons-nous : lorsqu'il s'est agi de donner le droit de vote aux femmes, longtemps une majorité s'y est opposée au motif que le nombre de divorces et de suicides des jeunes (sic) augmenteraient de manière exponentielle, brisant ainsi les familles; que le pays sombrerait dans l'anarchie, car les femmes, ne comprenant rien à la politique, elles voteraient communiste voire fasciste; que l'économie s'écroulerait, car elles voudraient toutes travailler même si leurs maris amenaient suffisamment de pain à la maison; et que de toutes façons, les femmes exigeant le droit de vote étant une minorité, la citoyenneté serait une discrimination pour toutes celles qui n'en voudraient pas. Lorsqu'il s'est agi de légiférer sur le droit à l'avortement, celles et ceux qui s'opposaient à la solution des délais imaginaient un carnage de fœtus, car les femmes, créatures naturellement irresponsables, se précipiteraient en masse interrompre leurs grossesses.

Ces arguments peuvent prêter à sourire, les femmes ont le droit de vote et la Suisse ne s'est pas écroulée; les femmes peuvent désormais avorter légalement et le faible taux d'interruptions de grossesse ne peut en rien laisser supposer que l'avortement serait devenu un moyen de contraception. Ces expériences rassurantes ne semblent pourtant pas calmer les esprits. Deux petits événements viennent nous rappeler que les femmes constituent encore et toujours une menace. Le premier: une statistique, récemment parue, nous informe que les filles (22% de l'ensemble des adolescent-e-s) sont plus nombreuses à essayer d'obtenir une maturité gymnasiale que les garçons (16% de l'ensemble des adolescent-e-s). Des enseignants, aussitôt, imaginent palier cette discrimination: plus d'informatique et de sciences naturelles afin de rendre la maturité plus attractive aux garçons. Le

second: Micheline Calmy-Rey, cheffe du Département fédéral des affaires étrangères, a choisi huit candidats, parmi les quatorze sélectionnés par la commission de sélection: quatre hommes et quatre femmes. C'est le scandale ! Chacun-e y allant de son commentaire : des juristes qui estiment que le choix de Mme Calmy-Rey est un cas typique de discrimination; des femmes diplomates qui prétendent que la diplomatie compte suffisamment de femme; et d'autres enfin qui affirment que les femmes choisies par Mme Calmy-Rey souffriront forcément de cette procédure, car être choisie non en fonction de ses capacités, mais en fonction de son sexe est humiliant.

Imaginons que les situations soient inversées. Les garçons sont majoritaires à fréquenter la maturité gymnasiale. Et, Mme Calmy-Rey a repoussé la candidature de trois femmes au profit de candidats suisses alémaniques afin de respecter les quotas linguistiques. Quelqu'un-e aurait-il/elle l'idée de réclamer que, par exemple, le nombre d'heures de sciences humaines et sociales ou de langues soient augmentées pour attirer les filles aux études gymnasiales? Quelqu'un-e aurait-il/elle l'idée de démissionner de la commission de consultation en espérant que la candidate suisse italienne fasse recours? Quelqu'un-e s'indignerait-il/elle qu'être choisi en fonction de sa langue maternelle et non en fonction de ses capacités est humiliant? Les journaux se feraient-ils seulement l'écho de cette procédure de nomination? Si Micheline Calmy-Rey était un homme qui ne choisissait que des hommes, y aurait-il un seul article, une seule voix pour dénoncer la gestion discriminatoire de son département? Non, il n'y aurait rien. Parce que dans ce cas, ce ne serait pas de la discrimination, ce serait dans l'ordre des choses et l'ordre des choses n'inquiète personne, ne remet en question personne et par définition n'atteint pas la stabilité sociale. Et même si aucun des acquis obtenus par les femmes n'a remis en question la stabilité sociale, il faut continuer à se méfier car l'émancipation des femmes ce n'est pas dans l'ordre de choses, n'est-ce pas ?